

C – Comment l'Etat peut-il intervenir pour remédier à ces effets négatifs ?

a) – La notion de développement durable

1 – Il faut mettre en œuvre un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social. C'est la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (à Stockholm en 1972) qui marque le point de départ de cette réflexion. Mais c'est le rapport Brundtland (1987) qui va contribuer à faire connaître la notion de développement durable. Il le définit comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Ce développement repose sur plusieurs principes :

- le principe de solidarité avec les générations futures et avec les populations de la planète ;
- le principe de précaution qui privilégie une approche préventive plutôt que réparatrice ;
- le principe de participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

(Source : Environnement et développement, *Alternatives économiques* n° 205, juillet-août 2002)

Q1 – Qu'est-ce que le *développement durable* ?

.....
.....
.....

Q2 – Sur quels principes repose-t-il ?

➤
➤
➤

b) – Par la réglementation

2 – Le recyclage est un procédé de traitement des déchets (déchet industriel ou ordures ménagères) qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie, ou des résidus de fabrication. L'un des exemples qui illustre ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles neuves avec le verre de bouteilles usagées.

Le recyclage a deux conséquences écologiques majeures :

- la réduction du volume de déchets, et donc de la pollution qu'ils causeraient (certains matériaux mettent des décennies, voire des siècles, pour se dégrader) ;
- la préservation des ressources naturelles, puisque la matière recyclée est utilisée à la place de celle qu'on aurait dû extraire.

C'est une des activités économiques de la société de consommation. Certains procédés sont simples et bon marché mais, à l'inverse, d'autres sont complexes, coûteux et peu rentables. Dans ce domaine, les objectifs de l'écologie et ceux des consommateurs se rejoignent mais parfois divergent ; c'est alors le législateur qui intervient. Ainsi, en particulier depuis les années 1970, le recyclage est une activité importante de l'économie et des conditions de vie des pays développés. La directive européenne "emballages" de décembre 1994 et le décret de transcription du 18 novembre 1996 fixaient l'échéance du 30 juin 2001 pour :

- valoriser 50 à 65 % en poids des déchets de tous les emballages ménagers, industriels et commerciaux,
- recycler 25 à 45 % en poids les mêmes déchets d'emballages avec un minimum de 15 % par matériau.

Cette directive "emballages et déchets d'emballages" a été révisée par les députés européens le 2 juillet 2003, fixant comme objectif pour décembre 2008 un taux global pour la valorisation à 60 % et établissant un taux minimum de 55 % et maximum de 80 % pour le recyclage

(Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Recyclage>, 2010)

3 – Eric Lombardi dirige Eco-Cycle, la plus grosse organisation de recyclage à but non lucratif des Etats-Unis : ses soixante salariés trient 50 000 tonnes de déchets par an, soit près de la moitié de ce que jettent les 300 000 habitants du comté. Le reste est transporté par camion et enterré dans une décharge, à quarante kilomètres de là. Peut-être plus pour longtemps : la municipalité et le comté, engagés dans une démarche "zéro déchet", viennent de voter, au mois d'août, l'agrandissement du complexe de recyclage ultramoderne géré par Eco-Cycle.

Tout a commencé à Boulder, en 1976. A la tête de la toute première association de recycleurs bénévoles des Etats-Unis, Eric Lombardi organise alors la collecte des déchets directement chez les particuliers. "Le tri et le recyclage étaient trop nouveaux pour des élus qui n'aiment pas prendre de risques, et d'une rentabilité trop incertaine pour le secteur privé. L'initiative ne pouvait venir que de la communauté", juge-t-il. Mobilisant des milliers de citoyens et des dizaines d'universités, le réseau engage une série de bras de fer très médiatisés avec les industriels pour les contraindre à rendre leurs produits réutilisables et à employer des matériaux recyclés. Des compagnies comme Coca Cola ou Dell sont obligées de céder. D'autres, comme Wall Mart, préfèrent se convertir avant d'être prises pour cibles.

Eric Lombardi porte désormais son message dans le monde entier. Avec un double argumentaire : "Le recyclage intégral est le meilleur moyen pour une ville d'atteindre les objectifs de Kyoto. Mais c'est aussi un bon business, qui crée dix fois plus d'emplois qu'une décharge." Sans oublier l'argument massue : "Les premiers à se lancer deviendront milliardaires !"

(Source : Grégoire Allix, *Le Monde* du 24 septembre 2009)

Q1 – Qu'est-ce qu'une *réglementation* ?

.....
.....
.....

Q2 – A quelle condition est-elle efficace ?

-
-
-

c) – Par les incitations : taxes ou subventions

1 – Les Suédois ont mis en place, dès 1991, une taxe carbone qui porte sur la consommation d'énergie. Aux sceptiques qui affirment que cet impôt tue la croissance, ils répondent par leur bilan : depuis l'introduction de la taxe, les rejets suédois de gaz à effet de serre ont été réduits de 9 %, alors que, dans le même temps, la croissance économique était de 48 %. "Cette taxe ne gêne donc en rien la croissance", en déduit M. Johansson.

"Si nous n'avions pas eu cette taxe, les rejets de CO₂ auraient été supérieurs de 20 % en 2010 au niveau de 1990", souligne Susanne Akerfeldt, conseillère au ministère des finances. La taxe carbone rapporte chaque année à l'Etat suédois 15 milliards de couronnes (1,4 milliard d'euros). En 1991, lors de son lancement, son montant était de 27 euros par tonne de CO₂. Aujourd'hui, il atteint 108 euros par tonne.

Les hausses successives des taxes sur les carburants ont fait baisser les rejets de CO₂ liés aux transports, un phénomène essentiellement dû aux voitures individuelles. Chaque année, entre 1990 et 2005, un gain pouvant aller de 1,5 million à 3,2 millions de tonnes a été enregistré. Le gouvernement insiste sur le fait que les Suédois comptent parmi les Européens qui émettent le moins de CO₂ (6,7 tonnes par habitant et par an contre 9,3 tonnes en moyenne dans l'UE).

Une taxe carbone, estime-t-on à Stockholm, envoie un signal politique clair, celui du principe du pollueur-payeur. Et la taxe est facile à administrer, insistent les Suédois. "Nous avons toujours suggéré de baisser les taxes sur le travail et d'augmenter à la place celle sur les rejets de CO₂. C'est ce qui se fait progressivement. Mais nous pensons encore que la taxe carbone est trop faible en Suède", affirme Anders Grönvall, porte-parole de l'Association de protection de l'environnement, l'une des plus puissantes organisations écologistes de Suède, qui note que le gouvernement actuel de centre-droit ne s'est converti que très récemment à la taxe carbone.

(Source : Olivier Truc, *Le Monde*, 3 juillet 2009)

2 – Ce raisonnement est renforcé par l'idée que la bonne volonté peut s'avérer inutile du fait de ce que les experts appellent les "fuites de carbone" : une taxe qui réduit la consommation de pétrole sur un territoire provoque une diminution de son prix mondial et encourage ainsi un accroissement de la consommation des nations qui n'ont pas institué un tel impôt ! Dans le même ordre d'idée, une taxation suffisamment forte pour lutter contre le changement climatique dans un pays donné conduira les entreprises à délocaliser leur production dans d'autres régions du monde, où elles pourront polluer à bon marché. N'oublions pas que, illustrant notre réticence à contribuer au bien public mondial, 65 % des Français sont opposés à une taxe carbone pourtant modeste.

(Source : Jean Tirole, *Le Monde* du 03 novembre 2009)

Q1 – Pourquoi une taxe peut-elle réduire les émissions de CO₂ ?

-
-
-

Q2 – A quelle condition est-elle efficace ?

-
-
-

d) – Par la création d'un marché des droits à polluer

1 – La méthode classique pour traiter les acteurs de manière identique est de créer un système de droits d'émission négociables. Un objectif de contrôle global des émissions polluantes doit d'abord être défini, puis un volume correspondant de permis à polluer est alloué, soit gratuitement soit par leur mise aux enchères.

Les entreprises qui polluent plus qu'elles n'ont de permis doivent alors en acheter sur le marché ; celles plus vertueuses polluant moins qu'elles n'ont de permis revendent leur permis à polluer excédentaires. Pour toutes, le coût de la pollution est le prix de marché, que l'allocation initiale ait été gratuite ou (dans le cas d'enchères) payante.

Et les ménages dans tout cela ? On peut choisir l'option d'une taxe carbone à condition que son niveau soit établi (cela a été le cas en France) et reste en cohérence avec le prix payé sur le marché des droits à polluer réservé aux entreprises ; ou suivre M. Obama en soumettant en amont les raffineries, producteurs ou importateurs de gaz au système de droits à polluer négociables, ces entreprises transmettant le "signal prix carbone" aux consommateurs.

L'absence de différence de traitement des acteurs est cruciale pour atténuer l'impact de la lutte contre le réchauffement climatique sur le pouvoir d'achat et aussi pour rendre cette lutte crédible, tout accord trop coûteux étant voué à terme à être abandonné. Au vu des expériences passées, un système de prix unique diminue le plus souvent le coût de dépollution de moitié ou plus, par rapport à des approches administrées créant des régimes discriminatoires entre secteurs ou acteurs.

L'exemple le plus abouti de lutte contre une pollution, en l'occurrence les oxydes de soufre et d'azote, responsables des pluies acides, a pour origine une loi votée aux Etats-Unis en 1990. Il fut alors décidé de réduire les émissions de 20 millions de tonnes annuelles à 10 millions à partir de 2000, et donc d'émettre une quantité correspondante de droits négociables sur un horizon évolutif de trente ans (les permis donnant droit à polluer en 2039 sont émis aujourd'hui). La longueur de cet horizon est importante à deux titres. Les acteurs économiques (entreprises, ménages, administrations, Etats) ne choisiront des équipements

non émetteurs de gaz à effet de serre que s'ils anticipent un prix du carbone suffisamment élevé à l'avenir. De même, les entreprises ne feront les efforts nécessaires pour développer de nouvelles technologies non polluantes que si elles y voient un intérêt économique. De plus, la création de marchés à terme permet aux acteurs de se couvrir contre le risque sur le prix carbone. En bref, une vision à long terme permet de réduire l'incertitude.

Cette loi ainsi que d'autres expériences montrent la voie pour résoudre le problème épineux de la compensation. Les Etats du Midwest, gros pollueurs avec leurs centrales à charbon, s'étaient arc-boutés contre la loi de 1990. On tint compte de leur situation particulière en leur attribuant des permis gratuits, mais le prix de marché de ces permis les incita ensuite à réduire fortement leur pollution.

(Source : Jean Tirole, *Le Monde* du 03 novembre 2009)

2 – C'est un effet paradoxal de la crise économique : en 2010, les gros producteurs de ciment s'apprêtent à engranger des profits records sur le marché européen du CO₂. Sur les neuf premiers mois de l'année, la vente de certificats d'émission de carbone leur a déjà rapporté 260 millions d'euros, soit 8% de leurs résultats opérationnels, rapporte l'agence de notation financière Moody's dans une note récente. Ces bénéfices exceptionnels devraient être encore plus élevés au quatrième trimestre. La production européenne de ciment s'est nettement réduite cette année avec le ralentissement économique. Mécaniquement, l'industrie a rejeté moins de dioxyde de carbone qu'en période faste d'activité. Et a donc moins puisé dans la réserve de quotas de CO₂ qui lui a été allouée gratuitement en 2008. Résultat : elle a pu revendre davantage de tonnes de CO₂ inutilisées, et encaisser des profits substantiels.

Il est malheureusement difficile de savoir précisément qui rachète ces tonnes de CO₂: les entreprises allocataires les vendent sans savoir à qui. Les transactions se passent la plupart du temps en quelques secondes. Mais selon les experts, ce sont les fournisseurs de services énergétiques (électricité, gaz...) qui en sont les probables acheteurs.

L'année dernière, un rapport de l'ONG britannique Sandbag avait déjà mis les pieds dans le plat : les entreprises qui ont le plus gagné d'argent sur le marché européen du CO₂ en 2008 sont aussi les plus polluantes. En tête du palmarès, figurent le producteur d'acier ArcelorMittal et le cimentier Lafarge, qui font partie des cinq plus gros émetteurs de gaz carbonique en France. (Source : Jade Lindgaard , *Mediapart* du 06 Décembre 2010)

Q1 – Expliquez pourquoi l'émission de droits à polluer peut réduire les émissions de CO₂ ?

.....
.....

Q2 – Qui distribue ces droits ? Qui en fixe le montant ?

.....
.....

Q2 – A quelle condition cette politique est-elle efficace ?

➤
.....
➤
.....
➤
.....

